

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2020

RELATIF AU PARQUET EUROPÉEN ET À LA JUSTICE PÉNALE SPÉCIALISÉE - (N° 2731)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL114

présenté par
Mme Moutchou, rapporteure

ARTICLE 10

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition a déjà fait l'objet d'une adoption dans la loi d'accélération et de simplification de l'action publique, actuellement pendante devant le Conseil constitutionnel. Il n'y a donc plus lieu de l'intégrer au présent projet de loi.